

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/11/22

L'an deux mille vingt-deux, le onze novembre, à 17H24,  
Le conseil municipal de la commune de CHOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion à partir de 17h24

La séance a été publique

Date d'envoi de la convocation le 07/11/2022

Présents : sous la présidence du Maire Michelle PARIS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Dominique, DUBREUIL Valérie, PARIS Michelle, et ROUMY Bernard

Absents excusés : ANGERVILLE Andy, CERRAJERO Evelyne, MOITY Frédéric et MONTIER Martine

Procurations : ANGERVILLE Andy à PARIS Michelle, MOITY Frédéric à BEYSSADE Jacques, MONTIER Martine à DUBREUIL Valérie,

Madame le Maire demande si on peut ajouter une délibération non prévue : Pôle – emploi nous a proposé de prolonger le contrat aidé de Kevin S. pour les 6 mois à venir et dans les mêmes conditions.

Vote : Pour à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Valérie DUBREUIL

Procès Verbal du conseil municipal du 8 septembre 2022 :

Vote : POUR 9 Abstention 1 (D.CALLENS)

### **DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU VIREMENT DE CRÉDIT POUR APPROVISIONNER L'ART. 6188**

Madame le maire explique que la comptable publique nous a demandé de mandater la facture Audibat pour les diagnostics du Castel, à l'article 6188 « Autres frais divers » et non au 6156 « maintenance », il nous est donc demandé d'approvisionner le 6188 en faisant un virement de crédit de l'ordonnateur de 265.00 € pris sur le 022 « dépenses imprévues ».

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### **DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION INTERCOMMUNALE, FONDS DE CONCOURS : MISE EN VALEUR DES COMMUNES 2022 :**

Madame le maire rappelle que la Communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne a prévu, comme chaque année, des fonds de concours pour l'année 2022 "Mise en valeur des communes" pour aider financièrement les communes dans leurs travaux d'aménagement de voirie, de grosses réparations dans tous les bâtiments communaux.

Elle propose de demander cette subvention sur les travaux de voirie que nous avons faits cette année.

Le montant des travaux s'élève à : 40 008.00 € HT soit 48 009.60 € TTC

Plan de financement :

FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Département	11 431.50 €	30 %
Communauté de Communes	5 870 €	14.6 %
Autofinancement Communal	22 706.50 €	55.4 %

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE DETR POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUITE A LA GRÊLE DE JUIN**

Madame le maire explique que la Préfecture propose une dotation dans le cadre de la DETR, suite aux intempéries du mois de juin, afin d'aider les communes pour la réparation des bâtiments communaux endommagés.

Elle aidera sur la base de 35% du reste à charge pour la commune (montant des travaux – remboursement de l'assurance) avec un montant minimum de 1000 € de subvention.

Condition : ne pas avoir fait les travaux, dans le cas contraire, nous ne pourrions pas prétendre à une DETR. Ce qui est le cas pour le gîte PMR, le velux du gîte d'étape et le restaurant du Castel car la pluie pénétrait dans les bâtiments et qu'il y avait urgence à les réparer pour protéger l'intérieur.

Madame le Maire rappelle que pour l'atelier, il convient de choisir le devis le mieux disant, car refaire une couverture en fibrociment serait à risque avec les changements climatiques et les possibilités d'intempéries avec grêle. Il paraît donc nécessaire de passer au recouvrement avec du bac isoler (bac acier), reste à choisir l'épaisseur soit 4 ou 6 cm avec une différence de prix de 928 €.

Après un débat sur la différence de qualité entre les 2, les conseillers municipaux décident de retenir le revêtement en bac isoler de 6cm.

Montant total des travaux selon le devis de l'entreprise :

Mairie : 29 431.83 + Église : 1598.70 + Atelier : 24 669.81 = 55 700.34 € HT

L'assurance de la commune a estimé à environ 50 000€ les dommages sur l'ensemble des travaux. Nous avons déduit les 3 dépenses déjà effectuées (gîte PMR, velux, Le Castel) pour évaluer ce qu'elle estimerait nous rembourser sur les 55 700.34 € et nous avons retenu 48 000 € (qui reste une évaluation).

Et si le remboursement ne nous semble pas suffisant, nous pourrions négocier avec elle en lui expliquant que notre choix de remplacer le fibrociment par du bac isoler lui permettrait de faire des économies de remboursement si des intempéries comme celles de juin recommencent !

Plan de financement prévu :

55 700.34 – 48 000 = 7 700.34 €

DETR : subvention de 35 % sur 7 700.34 € = 2 695.12 €

Autofinancement : 5 005.22 € HT

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **DÉLIBÉRATION : TARIFS Camping - salle polyvalente - Gîtes pour 2023**

Madame le maire fait part des bénéfiques 2022 des structures d'accueil:

Gîtes : 1 775 €    Salle polyvalente : 1 206 €    Camping : 7 272 €

Après débat sur les problèmes d'inflation que nous ne maîtrisons pas pour l'année 2023, un consensus se fait sur la proposition :

On ne touche pas aux tarifs d'été et pour le tarif hiver, on l'ajuste au prorata de l'augmentation du coût des énergies avec une clause modulable : selon l'évolution des tarifs.

Il est suggéré d'appeler EDF pour leur demander de régler notre compteur Linky pour connaître nos consommations toutes les 1/2 heures ce qui nous permettrait de suivre au plus près nos consommations pour mieux nous adapter.

Madame le Maire enverra aux conseillers municipaux le relevé des consommations de gaz et d'électricité de l'année 2022 avec les tarifs appliqués.

Pour le camping, il sera ajouté un tarif pour la recharge des véhicules électriques.

### **DÉLIBÉRATION : ACTION SOCIALE DE FIN D'ANNÉE**

Valérie DUBREUIL présente les actions pouvant être menées pour cette fin d'année:

Pour les enfants de la naissance jusqu'au CM1 : 1 ou plusieurs livres éducatifs selon leur âge, d'un montant moyen de 20 € par enfants et

Pour les CM2 et les collégiens : 1 livre éducatif à 28 € .

Une animation sera proposée avec le Centre Social d'Ebreuil, à la salle polyvalente de Chouvigny le 17 décembre.

Pour les anciens de Chouvigny en maison de retraite : un paquet cadeau d'une valeur de 20 € (coffret de toilette et friandises)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité

### **DÉLIBÉRATION : COURRIER M. et Mme B.**

Suite au courrier de Mr et Mme B. du 28/10/22, demandant de répertorier une canalisation d'assainissement individuel traversant la Route Départementale 915 pour créer une installation de fosse sceptique sur leur terrain en face leur maison, mme le maire précise qu'elle a contactée l'UTT (l'Unité Technique Territoriale) pour plus de précisions et pour bien comprendre les éléments de ce courrier. Il lui a été confirmé que l'UTT a refusé l'autorisation de traverser de la RD 915 selon le code de la voirie routière et le règlement départemental. Elle pense avoir compris que le département ne veut pas donner d'autorisation, mais renvoie cette demande sur la commune. Un débat s'engage.

Il est décidé que Mme le Maire enverra un courrier au Président du Conseil départemental et à la Préfecture car la question qui se pose : « Pourquoi le conseil départemental ne peut pas le faire alors qu'il s'agit d'une voie départementale et pourquoi la commune pourrait le faire alors qu'elle n'a pas de compétence pour l'assainissement individuel ». Le conseil municipal a besoin de clarifier à qui revient cette responsabilité.

### **DÉLIBÉRATION : POSSIBILITÉ DE PROLONGATION DU CONTRAT CUI Kévin S.**

Pôle Emploi nous propose de prolonger le contrat CUI de Kévin S. qui se termine le 24 novembre, pour une période de 6 mois dans les mêmes conditions que précédemment.

Pour info : les 6 mois passés ont coûté à la commune 2 190.73 € soit 365.12 par mois

(salaires versés + charges : 5 733.25 € - remboursement ASP Auvergne Sylvaé : 3 542.52 €).

Mme le maire précise que tous les travaux prévus ne sont pas terminés et qu'il serait bien de garder Kévin d'autant plus qu'il s'est bien impliqué dans son travail et qu'avec notre agent titulaire, tout s'est bien passé. Ils se sont bien complétés.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **DÉLIBÉRATIONS : CONVENTION** site escalade à Chouvigny

Chaque conseiller a reçu la copie de cette convention et la délibération prise au conseil communautaire.

D. Callens fait remarquer un problème de rédaction dans le premier §.(sans doute un problème de copier-coller !?) Mme le Maire le signalera à la Com com

**Vote : POUR : 7 Abstention : 2 (D. CALLINS - B. ROUMY)**

### **Questions diverses :**

- Dans le cadre de l'obligation faite à Mme le maire de présenter au conseil les dépenses qu'elle a effectuées non prévues dans le budget 2022, elle précise que c'est essentiellement des dépenses pour le restaurant du Castel : des contrôles de conformité, du matériel pour la cuisine, pour l'assainissement, pour la toiture suite à la grêle, pour le changement de parabole. Elle en profite pour faire un état de la situation, notamment les restes à réaliser. Elle fera un bilan complet au prochain conseil.

- Pour prendre un arrêté précis sur ce qui peut être « étalé » sur les chemins : seules les tuiles en terre cuite sont retenues. Il faudra qu'elles soient obligatoirement concassées et que les personnes de la commune concernées par ce besoin d'épandage contactent la mairie pour savoir sur quel chemin, ils peuvent l'étaler.

- Date pour réunion « carte communale » : 24 ou 25 novembre, à voir avec le CDHU

- D. Callens demande où en est la remise en état des chemins recouverts de fibrociment et relate l'échange qu'il a eu avec la DREAL. Il précise que c'est celui qui a épandu des matières qui doit prouver qu'elles ne sont pas polluantes. Il redemande donc la remise en état des chemins concernés.

- Fin du conseil : 19h50